

## Ecole Primaire La Citadelle

📍: 10 rue Garibaldi

71100 Chalon Sur Saône

☎ 03 85 48 26 07- email: 0710931B@ac-dijon.fr

### Procès-verbal du conseil d'école du 03/11/2020

NOMS	présent	excusé	signatures
<b>Directeur des écoles : M. THOMAS</b>	x		
<b>Enseignants</b>			
Mme THOMAS*	x		
Mme JAULT*	x		
Mme LACARRA*	x		
M PRIMEY *	x		
Mme NGOM*	x		
Mme BEZIN*	x		
Mme LACOSTE	x		
Mme OLEJNIK*	x		
M SCHAEFFER*	x		
Mme TAVERNIER*			
Mme VARIN psychologue scolaire*			
M ANSELMET			
<b>Maires et adjoints</b>			
Mme DESCHAMPS			
Mme DUPUIT	x		
<b>Inspecteur de l'éducation nationale : M. PERRIN*</b>			
<b>Parents d'élèves élus titulaires</b>			
Mme Jennifer AGUENOT	x		
Mme Mélanie PIERRE	x		
M. Franck LAPRAYE			
Mme Solène MANCHOUF	x		
Mme Delphine MOISY	x		
Mme Chloé FOURNIER	x		
Mme Leslie BADAUT	x		
Mme Sabine BOMBRUN	x		
<b>Invités</b>			

- Rôle du conseil d'école
- Résultats des élections des représentants de parents d'élèves
- Suppléance de la direction d'école
- Vote du règlement de l'école
- Point sur les effectifs et bilan sur la rentrée
- Bilan de la Coopérative Scolaire
- Mise en œuvre du PPMS
- Projets de l'année
- Bilan de l'aide personnalisée et perspectives
- Demande de matériel et travaux réalisés et demandés
- Activités de l'association des parents d'élèves
- Questions diverses

En raison du durcissement du protocole sanitaire, le conseil d'école a lieu en visioconférence. Monsieur Thomas en rappelle le rôle.

# Le conseil d'École

## QUI PARTICIPE ?

*Il préside le conseil*

**Le Directeur de l'établissement**  **Les enseignants**  **Un ou plusieurs représentants de la Mairie** 

**Un représentant de l'Education Nationale**  **Les représentants de parents d'élèves élus.**  *Les non élus peuvent venir en spectateurs.*

*Le coordinateur du périscolaire n'est pas invité.*  
*Le représentant de la Mairie est l'interlocuteur auquel sont adressés les points concernant le périscolaire.*

## QUESTIONS DES PARENTS

L'ordre du jour est établi à l'avance, et il inclut un point concernant les questions des parents



Contactez-nous, nous relayons vos questions !

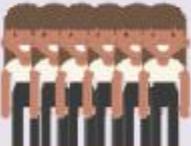
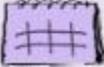
## QUAND?

Une fois par trimestre

## OU?

Dans l'école

## SUJETS ABORDES

 <b>Le règlement intérieur : modifications</b>	 <b>Les effectifs</b>	 <b>Le projet pédagogique</b>	 <b>Les travaux et la sécurité</b>	 <b>Les fournitures scolaires</b>
 <b>Les sorties scolaires</b>	 <b>Le budget</b>	 <b>Kermesse et autres fêtes des écoles</b>	<b>RASED AVS</b> <b>Aide aux enfants en difficulté</b>	 <b>Agenda</b>

Et autres sujets suivant l'actualité....  
Les cas particuliers des enfants ne sont pas abordés en conseil d'école.  
Ils sont abordés en individuel avec l'enseignant et/ou le Directeur de l'établissement.

### ② Résultats des élections des représentants des parents d'élèves

Ont été élus :

AGUENOT Jennifer  
PIERRE Mélanie  
LAPRAYE Franck

MANCHOUF Solène  
MOISY Delphine  
FOURNIER Chloé  
BADAUT Leslie  
BOMBRUN Sabine

### Participation

	Résultats bruts
Nombre d'inscrits	267
Nombre de votants	114
Nombre de votes blancs ou nuls	21
Nombre de suffrages exprimés	93
Taux de participation	42.70%

Le directeur remercie Mmes Chloé FOURNIER et Mélanie PIERRE pour leur aide au dépouillement des bulletins de vote. Faut de candidatures, les élections n'ont pas permis d'assurer la parité du nombre de parents d'élèves avec le nombre de classes. Il restait 1 siège non pourvu. Aucun parent ne s'est manifesté pour occuper ces sièges. A défaut de parents volontaires, le conseil d'école est réputé valablement constitué.

### ③ Suppléance de direction de l'école

En cas d'absence de M. THOMAS, Mme Jault assurera l'intérim de direction. Le directeur la remercie pour cet engagement.

### ④ Règlement de l'école

Lecture des passages comportant un changement : article 2.1 article 3.1

En rouge les changements :

#### **2.1 Admission à l'école maternelle**

Doivent être présentés à l'école à la rentrée scolaire les enfants ayant trois ans révolus au 31 décembre de l'année en cours

Tout enfant est accueilli, à l'école maternelle, à l'âge de trois ans si sa famille en fait la demande. Les enfants qui ont atteint l'âge de deux ans au jour de la rentrée scolaire peuvent être admis dans la limite des places disponibles. Ils y sont scolarisés jusqu'à la rentrée scolaire de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent l'âge de six ans, âge de la scolarité obligatoire.

#### **3.1 Fréquentation à l'école primaire**

La fréquentation régulière de l'école maternelle et élémentaire est obligatoire conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement pour la famille d'une fréquentation régulière, souhaitable pour le développement de la personnalité de l'enfant et le préparant ainsi à recevoir la formation donnée par l'école élémentaire. A défaut d'une fréquentation assidue et après avoir rencontré la famille, l'enfant pourra être rayé de la liste des inscrits et rendu à sa famille par le directeur de l'école qui aura, préalablement à sa décision, réuni l'équipe éducative.

#### **Contrôle des absences**

Les absences sont consignées, chaque demi-journée, dans un registre d'appel tenu par le maître.

En cas d'absence de leur enfant, les personnes responsables avertiront l'école dans les plus brefs délais.

Si il s'agit d'une absence prévisible (rendez-vous chez le médecin par exemple), l'information devra en être donnée préalablement avec indication des motifs.

#### **3.2 Fréquentation à l'école élémentaire**

La fréquentation régulière de l'école maternelle et élémentaire est obligatoire conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Rajout d'une charte numérique par rapport au règlement de l'année dernière

### **CHARTRE D'UTILISATION D'INTERNET ET DES APPAREILS MOBILES**

#### **7 ACCES AU RESEAU SANS FIL DE L'ÉCOLE**

7-1 L'accès au réseau sans fil de l'École, l'utilisation d'appareils mobiles pour accéder à ce réseau de même que l'utilisation d'appareils possédant leur propre accès Internet sont permis dans un cadre pédagogique, autant pour les membres du personnel que pour les élèves. De même, l'utilisation

d'ordinateurs portables n'appartenant pas à l'École est autorisée.

7-2 L'accès au réseau sans fil de l'École par tout appareil de même que l'utilisation d'appareils possédant leur propre accès Internet sont autorisés lors des périodes de cours à condition que l'enseignant en donne l'autorisation pour une activité pédagogique.

7-3 L'accès au réseau sans fil de l'École par tout appareil de même que l'utilisation d'appareils possédant leur propre accès Internet sont interdits en dehors d'une utilisation pédagogique et des périodes de cours.

7-4 L'École ne pourra en aucun cas être tenue responsable de quelque problème que ce soit qui pourrait survenir sur des appareils mobiles ou des ordinateurs appartenant à des élèves ou des enseignants, suite à leur branchement à son réseau sans fil.

7-5 L'impression de documents de la part d'élèves par des appareils mobiles ou des ordinateurs devra toujours être approuvée par un enseignant.

7-6 L'École se réserve le droit de procéder à des vérifications sur tous les appareils mobiles ou ordinateurs accédant à son réseau pour s'assurer que ceux-ci respectent le cadre d'utilisation.

7-7 L'École ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la perte ou du bris des appareils apportés à l'école par leur utilisateur.

## 8. CADRE D'UTILISATION DES OUTILS NUMERIQUES

8-1 L'accès à tout type de réseau à partir du site de l'École par l'entremise d'applications, de services Web et de sites Internet par tout type d'appareil doit respecter les lois en vigueur au pays, ce qui inclut la propriété intellectuelle, le droit à la vie privée et le respect de la personne humaine.

8-2 L'usage du réseau sans fil de l'École ou l'usage d'appareils possédant leur propre accès Internet est strictement interdit pour la consultation et l'impression de documents à caractère pornographique ou incitant à la haine raciale, aux crimes et aux délits.

8-3 L'usage du réseau sans fil de l'École ou l'usage d'appareils possédant leur propre accès Internet est strictement interdit pour effectuer des téléchargements illégaux, des copies de logiciels ou de CD ou DVD protégés par des droits d'auteur ou dont le contenu est protégé par des droits d'auteur.

8-4 Les utilisateurs du réseau sans fil de l'École ou d'appareils possédant leur propre accès Internet s'engagent à :

- a) ne pas harceler, intimider ou porter atteinte à la dignité humaine d'autrui par l'intermédiaire de textes, de vidéos, d'enregistrements sonores ou d'images.
- b) ne pas diffuser d'informations diffamatoires ou pouvant porter atteinte à la vie privée ou à l'image d'autrui.

## 9- SANCTIONS

Le non-respect d'un des principes énoncés dans cette Charte pourra entraîner :

- a) Une suspension immédiate de l'accès au réseau de tous les appareils appartenant à l'élève ou à l'enseignant. La MAC adresse de l'appareil mobile ou de l'ordinateur devra être transmise au responsable du réseau qui en bloquera ainsi l'accès pour une période à être déterminée. Dans le cas d'un appareil possédant son propre accès Internet, l'appareil ne sera plus autorisé à l'École pour une période à être déterminée.
- b) Des sanctions administratives ou disciplinaires pourront être appliquées, allant jusqu'au renvoi, selon les règlements de l'École ou la convention collective du personnel.
- c) L'École pourra confisquer l'appareil ou l'ordinateur de l'utilisateur.

## ⑤ Modification du règlement intérieur et vote

Lecture des passages modifiés : obligation de scolarisation des enfants de 3 ans et charte du numérique.

Vote

Contre : 0

abstention : 0

pour : 18

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité pour l'année scolaire 2020/2021 et jusqu'au premier conseil d'école de l'année scolaire 2021/2022.

## ⑥ Point sur les effectifs, organisation pédagogique et bilan de la rentrée

**Gardienne** : Sylvie SIEKANIEC

**Atsem**, Mmes Corinne GAUDILLAT, Brigitte DETTLING et Sophie HUDOLIN

**Auxiliaires de vie scolaire**, Mmes Karima DAECH (ULIS), Céline FRANCOIS, Leila PETKOWSKI, Mandy VADOT, Wahiba MBAREK, Pascale FRICAUDET et Dalila ESSARDAOUI

**Référent périscolaire :** M. Fabien DELORGE

**Psychologue scolaire :** Mme Gaëtanne VARIN

**les personnels contribuant à la scolarisation des élèves en situation de handicap :** Christine TRAVERS, enseignante référente.

**Services civiques :** Mlles CAMILLE HAUDRY et Anthéa MITOUART

### Organisation pédagogique :

L'école de la Citadelle dépend de la circonscription de Chalon 1, dont l'inspecteur est M. Charles PERRIN.

Les effectifs de l'école s'élèvent à 180 élèves, répartis dans 8 classes ordinaires et une ULIS:

La moyenne est de 21.25 élèves par classe sans compter l'inclusion des ULIS

Classe de Mme TAVERNIER:	24	PS : 6	MS : 9	GS : 9
Classe de Mme BEZIN :	24	PS : 5	MS : 9	GS : 10
Classe de Mme OLEJNIK :	25	PS : 7	MS : 10	GS : 8
Classe de Mme LACARRA :	20	CP : 19		
Classe de Mme THOMAS :	21	CE1 : 21 + 1 ULIS		
Classe de M SCHAEFFER	22	CE2 : 22		
/Mme LACOSTE:				
Classe de Mme JAULT :	19	CE2 : 7	CM1 : 12 + 1 ULIS	
Classe de M THOMAS :	16	CM2 : 16		
Classe de Mme NGOM		ULIS école : 10		Total : 180 élèves

Les effectifs sont en baisse par rapport à l'année passée. (180 pour 197 à la rentrée 2019)

Prévisions pour la rentrée 2020

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	ULIS	
19-20	0	18	28	27	19	21	29	12	16	10	180
20-21	0	25	18	28	27	19	21	29	12	12	189

La rentrée de Septembre s'est globalement bien déroulée avec un protocole sanitaire alors grandement allégé. Il a été demandé aux familles d'échelonner les entrées pour éviter au maximum les brassages. Les élèves rentraient alors directement en classe sans passer par la cour de récréation.

Dans les différentes classes d'élémentaire, les enseignants ont évalué les acquis des élèves dès la rentrée, en partie pour mesurer les effets du premier confinement. Les élèves de CP et CE1 ont ainsi passé les évaluations nationales. Dans les différentes classes, on note des écarts accrus entre les élèves les plus fragiles et ceux les plus en réussite. Les enfants ont également davantage de difficulté à être dans un vrai rythme de travail.

Avec le durcissement du protocole, de nouvelles mesures vont être adoptées à compter du 9 novembre :

Étalement des arrivées et des sorties

- **En maternelle**
- **8h35 / 13h35 : entrée et 11h40 / 16h40 : sortie du groupe de Mme Olejnik**
- **8h40 / 13h40 : entrée et 11h45 / 16h45 : sortie du groupe de Mme Bezin**
- **8h45 / 13h45 : entrée et 11h50 / 16h50 : sortie du groupe de Mme Tavernier**
- les élèves de maternelle sont accompagnés jusqu'à la porte de leur classe (dans la cour) par un adulte (masque obligatoire)

### En élémentaire

**8h35 / 13h35 : entrée et 11h40 / 16h40 des groupes CE1 de Mme Thomas et CM2 de M. THOMAS**

La classe de CE1 entrera par la porte rouge, attendez à droite du portail.

La **classe de CM2** entrera par le portail au bout de l'allée, attendez à **gauche** du portail.

**8h40 / 13h40 : entrée et 11h45 / 16h45 du groupe CP de Mme Lacarra et CE2 de M. Schaeffer**

La **classe de CP** entrera par la porte rouge, attendez à **droite** du portail.

La **classe de CE2** de M. Schaeffer entrera par le portail au bout de l'allée, attendez à **gauche** du portail.

**8h45 / 13h45 : entrée et 11h50 / 16h50 du groupe CE2-CM1 de Mme Jault**

La **classe de CE2-CM1** entrera par le portail au bout de l'allée, attendez à **gauche** du portail.

Le **groupe ULIS** arrive **entre 8h35 et 8h45** et attend à **gauche du portail**.

Le respect de ces horaires est soumis à la bonne volonté des parents et permet d'éviter les attroupements.

Toutefois, en cas d'impossibilité pour des raisons professionnelles, les familles pourront déposer leur(s) enfant(s) dès 8h35.

Les autres mesures appliquées à l'école de la Citadelle :

- le port du masque obligatoire pour les élèves d'élémentaire
- Récréation avec des espaces délimités pour chaque classe
- aération régulière des classes.
- Distanciation autant que possible en classe et dortoir séparé en maternelle.
- désinfection supplémentaire sur le temps méridien

### Bilan de l'hommage à Samuel PATY

L'hommage à Samuel PATY a pu susciter des craintes et des malentendus auprès de certaines familles. Pour autant, le principe de l'hommage en lui-même n'a pas été remis en cause.

M. THOMAS en précise les modalités.

Conformément aux directives nationales, comme dans toutes les écoles, tous les collèges et lycées de France, une minute de silence a été observée lundi à 11h.

**En élémentaire seulement**, elle a été précédée en classe d'un temps pédagogique, adapté bien sûr à l'âge des élèves, autour des valeurs de la République et de son École puis de la lecture de la lettre de Jean Jaurès aux instituteurs.

**Toujours pour les élèves du CP au CM2 uniquement**, il a été expliqué pourquoi nous nous réunissons au même moment dans toutes les écoles de France : pour rendre hommage à un professeur, Samuel Paty et qu'il avait été tué le 16 octobre 2020 par quelqu'un qui refusait ce que nous apprenons à l'école. Nous ne sommes évidemment pas rentré dans des détails sordides. En s'appuyant sur des supports adaptés (albums, peinture, poèmes, charte de la laïcité), l'objectif était que les élèves puissent échanger et s'inscrire dans un objectif de production collective autour de la laïcité et la liberté d'expression.

**En maternelle**, les enseignantes ont décidé de ne pas évoquer cet événement afin de ne pas déstabiliser les plus jeunes. Des supports tels que l'album La Brouille ont été utilisés pour évoquer le vivre ensemble...

Les plus jeunes ont ensuite simplement participé à la minute de silence.

### ⑦ Bilan de la coopérative scolaire

Mme Jault présente le bilan de notre coopérative.

Nous la remercions pour son dévouement. La trésorerie de notre association est une tâche très chronophage.

**Début d'exercice : + 5 433,49 € Solde au 01/11/20 : + 6 016,00 €**

#### Dépenses :

- Adhésions OCCE + assurance : 433,56 €
- Instruments musique : 424,00 € (utilisation des du Prix des Ecoles fleuries 2019)
- Autres dépenses (activités pédagogiques) : 274,79 €

#### Recettes :

- Participation des familles : 1 655,00 € ( soit près de 23% de moins que l'an passé )
- Recettes exceptionnelles (remboursements livres BCD perdus) : 19,20 €

---

**Action en cours :** Vente de chocolats

**Action à venir** : vente de calendriers, photos de classe en mars

### ⑧ Mise en œuvre du PPMS et exercice incendie

L'exercice incendie a eu lieu le 28 septembre au matin. Les élèves et enseignants étaient prévenus et préparés. L'évacuation s'est déroulée de manière satisfaisante.

Nous avons également procédé au premier exercice « intrusion attentat » le 12/10/2020 au matin.

Le bilan est le suivant : bien que l'alarme ait été entendue par les classes car les fenêtres étaient ouvertes et le signal donné dans la cour, il s'avère que les vuvuzelas fournies par la commune ne sont pas suffisamment efficaces.

Les différentes classes se sont réfugiées aux ateliers municipaux. Nous remercions d'ailleurs la police municipale pour la sécurisation du parcours. Le plan de fuite s'est globalement bien déroulé : toutefois une classe prise en charge par une remplaçante a rejoint le lieu de repli avec plusieurs minutes de retard....

Le prochain exercice (mise à l'abri) aura lieu le 29 mars.

Quel est le retour de la mairie sur le nouveau système d'alarme (lumineux et silencieux) expérimenté dans 6 écoles de Chalon ?

### ⑨ Compte rendu des activités menées au premier trimestre

Toutes les classes de l'école participent à un projet commun autour de la lecture : le grand prix des incorruptibles.

Les classes de CE2 et CM2 participent au projet Théâ proposé par l'OCCE

Projet avec le conservatoire : intervenante une fois par semaine pour chaque classe de maternelle de Janvier à Mars.

- **Classe de Mme TAVERNIER**
    - Ecole et cinéma ?
  
  - **Classe de Mme Bezin**
    - Intervention de Corinne Salagnac dans le cadre de notre projet environnement autour de la biodiversité
    - Ecole et cinéma ?
  
  - **Classe de Mme Olejnik**
    - Travail sur la biodiversité
    - Ecole et cinéma ?
  
  - **Classe de Mme NGom**
    - école et cinéma en décembre
    - projet scientifique sur l'air avoir Corinne Salagnac du Grand Chalon
  
  - **Classe de Mme Lacarra**
    - Cycle gym en période 2
    - École et cinéma ?
    - projet musique avec une intervenante du conservatoire
  
  - **Classe de Mme Thomas**
- Cycle gym en période 2
  - du lundi 23 septembre au vendredi 4 octobre : cycle natation (tous les jours)
  - à partir du 25 novembre et jusqu'en mai, 7 séances de travail en sciences avec Corinne Salagnac sur le thème de l'air
  - école et cinéma ?
  - projet musique avec une intervenante du conservatoire
  - Musée Niépce le 26/11
- **Classe de M Schaëffer**
    - participation au projet Théâ
    - Ecole et cinéma
  
  - **Classe de Mme Jault**
    - USEP : rencontre inter-écoles jeux collectifs le 14 Octobre
    - Cycle tir à l'arc et tennis en P1 avec les ETAPS
    - cycle course d'orientation et VTT en P2
    - Participation au projet « défi lecture »
  
  - **Classe de M THOMAS et M PRIMEY**
    - emprunt d'une valise d'IPAD : classe numérique
    - projet mathador
    - cycle aviron avec les ETAPS en P1
    - participation au projet « Théâ »
    - cycle course d'orientation et VTT en P2
    - école et cinéma ?

Nous avons eu confirmation après le conseil d'école que toutes les sorties cinéma étaient finalement annulées au premier trimestre. Pour autant, les projets culturels ou sportifs avec intervenants extérieurs restent maintenus pour le moment.

### ⑩ Bilan de l'aide personnalisée et de l'accompagnement des élèves en difficulté

4 équipes éducatives sont prévues en élémentaire

6 PAP sont en cours de rédaction

Demandes RASED : 2 en CP, 4 en CE1, 5 en CE2, 1 en CM1 et 4 en CM2

Des APC sont proposées aux élèves en difficulté depuis le mois de septembre, principalement pour les élèves d'élémentaire. Mme Ojelnik prend quelques élèves de Grande section en période 2.

M. THOMAS salue au passage le travail réalisé par Mme Masson, l'ancienne directrice, et le suivi de qualité mis en place pour accompagner les élèves en difficulté.

Deux réunions avec le RASED (réseau d'aide des élèves en difficulté) ont eu lieu avec les équipes de maternelle et élémentaire pour préparer la prise en charge des élèves qui ont besoin d'un accompagnement.

### ①① Demande de matériel et travaux réalisés et demandés

Le directeur remercie le service Transports pour le déménagement du pôle sciences de l'école Rives de Saône à la Citadelle ainsi que l'évacuation et nettoyage de la salle de Sciences

L'équipe pédagogique demande

- La remise en état de la salle de Sciences
- un meuble avec bacs pour la classe de maternelle de Mme BEZIN (identique à celui de la classe de Mme Tavernier) pour favoriser l'autonomie des enfants et faciliter la mise en place des activités.
- l'Équipement des classes de maternelle en CPL wifi
- le raccordement des imprimantes couleur de maternelle et élémentaire au réseau
- une imprimante couleur dédiée à la classe d'ULIS
- des travaux de réfection du bitume au niveau du portail de l'école élémentaire

L'APEC (association des représentants des parents d'élèves) renouvelle la demande (formulée il y a un an) d'un panneau d'affichage en élémentaire et maternelle.

### ①② Association des parents d'élèves

Nous remercions beaucoup l'association pour son dynamisme et son investissement.

L'assemblée générale de l'APEC a eu lieu le 23/09. Sa présidente, Mme Aguenot remercie les parents pour leur disponibilité et souligne une belle année sur l'exercice 2019-2020 malgré un contexte sanitaire compliqué.

Bilan financier : le solde positif est actuellement de 1259,89€.

Il y a eu investissement dans des gobelets éco-cup.

Avec le premier confinement, la brocante et la tombola n'ont pas pu avoir lieu.

#### **Actions en cours :**

Vente de sapins de Noël

Concours de dessin

Stand pour illuminations ?

Nous remercions vivement les parents d'élèves de l'association pour toutes ces actions en faveur des enfants !

### ①③ Questions des parents d'élèves

*Est-ce qu'une photo de classe est prévue et si oui quand?*

La photo de classe est prévue en Mars. En attendant, il y aura des photomontages où chaque classe reprendra un tableau célèbre pour le calendrier de fin d'année.

*Est-il normal que, ponctuellement, les enfants de la garderie descendent seuls à la porte sans vérification de l'identité de la personne qui vient les chercher?*

La question a été abordée en amont avec le périscolaire. Il est prévu de doubler l'effectif de la garderie afin qu'un adulte puisse surveiller les enfants pendant qu'un autre accompagne les enfants à la porte.

Le conseil d'école se termine à 19h30.

**A Chalon sur Saône, le 3 novembre 2020**

Secrétaire de séance : Mme Thomas